

Transfert dans la LIMF de la mesure visant à protéger l'infrastructure boursière suisse

Monsieur le conseiller fédéral,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de l'avoir consulté, dans votre courrier du 17 novembre 2021, dans le cadre du projet de transfert dans la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) de la mesure visant à protéger l'infrastructure boursière suisse.

Les documents qui nous ont été remis à cette occasion ont été soigneusement examinés par notre administration et nous permettent de vous faire part de nos observations.

Nous sommes favorable à la proposition de transfert dans la LIMF de la mesure visant à protéger le bon fonctionnement des infrastructures de la bourse suisse. Cette adaptation de la législation va dans le sens d'une plus grande résilience du système financier en Suisse.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 24 janvier 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND